

## **Composition de géographie**

### **Epreuve à option : Ecrit**

**Angéline JEAN** (Education Nationale), **Romain LECONTE** (ENS), **Laetitia MONGEARD** (Université Paris-Est Créteil), **Alice NIKOLLI** (Université de Pau et des Pays de l'Adour), **Franck OLLIVON** (ENS), **Solène REY-COQUAIS** (ENS)

**Coefficient** : 3

**Durée** : 6 heures

**Sujet** : Energies et développement des territoires

Le jury a corrigé 335 copies. Les notes sont comprises entre 0 (1 copie) et 20 (3 copies). La moyenne s'établit à 10,04, la médiane à 10 et l'écart-type à 3,78. Plus de 16,5 % des copies obtiennent une note supérieure ou égale à 14 et 5,7 % à 17. Le jury tient à souligner la qualité et le sérieux du travail fourni par les candidats et candidates : pour la plupart, les copies mobilisaient des connaissances tout à fait pertinentes sur la thématique au programme.

Le rapport revient d'abord sur la compréhension du sujet et la démarche d'ensemble, puis sur la méthodologie et le développement, avant de terminer par quelques remarques sur les productions graphiques.

**L'analyse des termes du sujet** semble avoir posé problème à nombre de candidats et candidates. Si le terme « énergie » a généralement été bien défini, le jury regrette qu'ils se soient en majorité centrés sur la production d'énergie et n'aient pris en compte que de façon secondaire la consommation et l'aval de la chaîne de valeur, notamment les déchets résultant de la production et de la consommation d'énergie.

Quant aux notions de « développement » et de « territoires », elles n'ont pas toujours été définies ou l'ont été de façon maladroite. Le développement a souvent donné lieu à une définition tronquée, dans une perspective strictement économique. Il devient alors, pour beaucoup, synonyme soit de « puissance » soit « d'autonomisation » vis-à-vis d'autres pays sur le marché des énergies soit, dans de plus rares cas, « d'expansion territoriale ». Les copies qui s'arrêtaient à une telle lecture du développement ne traitaient qu'incomplètement le sujet et déviaient vers une analyse géopolitique des tensions et conflits liés aux énergies. Il a aussi parfois manqué une approche critique de la notion qui aurait pourtant permis d'alimenter une réflexion dialectique et d'entrer dans la complexité du sujet : parler des déchets, notamment des déchets nucléaires, permettait par exemple de questionner le développement des territoires à différentes échelles temporelles et d'opposer éventuellement un développement à court terme et un développement à plus long terme. En outre, dans bon nombre de copies, le processus que désigne le terme de « développement » était souvent assez abstrait, se mesurait au mieux via des indicateurs tels que le PIB par habitant ou l'IDH, mais ne s'incarnait que trop rarement dans l'espace. Le développement se matérialise par des infrastructures, des aménagements, la présence de services... Il est aussi sociologiquement différencié : plutôt que de parler de « l'Homme », le jury attendait des candidats et candidates qu'ils parlent des sociétés et des différents groupes sociaux qui les constituent.

D'autre part, le jury s'étonne de la lecture que les candidats et candidates ont pu faire de la notion de territoire. En effet, si le territoire peut servir de support aux identités collectives et être investi de multiples représentations, c'est avant tout un espace politique borné, gouverné par des acteurs aux intérêts souvent divergents. Le jury incite aussi à bien différencier les territoires et les acteurs, notamment politiques : Etats, collectivités, associations d'habitants, groupes du secteur énergétique, etc. Cette confusion conduit les candidats et candidates à prêter aux territoires une agentivité qu'ils n'ont pas et, en conséquence, à négliger l'analyse des jeux d'acteurs.

Sur la **démarche d'ensemble**, les copies ont pu présenter deux travers qui transparaissent tout particulièrement dans les troisièmes parties : un positionnement normatif voire prescriptif sur la question de la transition énergétique et une forme de misérabilisme à propos de certains territoires.

Dès lors, les plans débouchaient fréquemment sur des troisièmes parties promouvant la transition énergétique. S'il en reconnaît l'importance dans un contexte de changement climatique et d'amenuisement des ressources en énergies fossiles, le jury incite toutefois les candidats et candidates à conserver un positionnement critique qui alimente un discours de sciences sociales et non un plaidoyer. Dès lors, les formulations explicitement prescriptives (« il faut que... », « il est nécessaire que... ») sont à bannir des copies de même que certains auteurs « grand public » ouvertement engagés dans le champ politique. Plus fondamentalement, les copies ont souvent abordé la transition énergétique sous un angle techniciste qui mettait en avant les innovations au service du développement des énergies renouvelables mais n'ont que trop rarement traité des initiatives en matière de baisse de la consommation et des modifications des modes de vie.

Le jury a par ailleurs constaté de nombreuses reprises des propos misérabilistes, qu'il s'agisse des territoires ruraux délaissés par des « métropoles » auxquelles sont prêtées bien des intentions, ou d'un continent africain qui subirait invariablement la « malédiction des ressources ». Le jury incite donc les candidats et candidates à faire une lecture plus nuancée de la pauvreté qui ne se limite ni aux territoires ruraux ni aux pays africains. Au surplus, on rappellera que l'Afrique n'est ni un pays ni un tout uniforme et que les conditions de vie y sont pour le moins contrastées.

Du point de vue de la **méthodologie et du développement**, le jury souligne la qualité globale des introductions avec toutefois une réserve quant à la problématisation. Les problématiques ont généralement été assez faibles, ce qui s'explique par une tendance des introductions à lister un ensemble d'enjeux sous-jacents au sujet, sans prendre le temps de véritablement construire un problème débouchant sur une question énoncée simplement. En outre, si certaines connaissances ou références peuvent être utilisées pour bâtir la problématique, il est inutile de les accumuler. Enfin, l'annonce de plan qui clôt l'introduction sera d'autant plus efficace qu'elle évitera les formules creuses, elliptiques voire mystérieuses.

En dehors de l'introduction, deux remarques méthodologiques peuvent être faites. Tout d'abord, certaines copies ont adopté une progression scalaire. Celle-ci ne fait l'objet d'aucun interdit catégorique mais s'avère, de fait, rarement opérante car très descriptive et conduisant à des redondances. Au-delà de la progression d'ensemble, le jury souligne que faire varier les échelles n'est pas une fin en soi mais doit permettre de mieux comprendre un phénomène. De surcroît, le jury engage à ne pas essentialiser les échelles – « petite », « moyenne » et « grande »

échelles restent des expressions relativement floues – ni à considérer que toute pratique sociale organisée à échelle locale serait nécessairement vertueuse.

D'autre part, le lien avec le sujet tend à s'estomper dans un certain nombre de développements. Certaines copies ont tendance à se débarrasser du sujet en introduction pour ne plus y revenir ensuite, ou n'y revenir que de façon très allusive. Ainsi, les exemples mobilisés sont souvent assez déconnectés de toute discussion du sujet. C'était notamment le cas des exemples sur l'extraction minière, sur les *data centers* ou sur les crypto-monnaies : ils ne sont évidemment pas sans lien avec le sujet mais encore faut-il l'explicitier. Plus généralement, si les fictions (films, romans, bandes dessinées, etc.) peuvent permettre d'alimenter un propos sur les représentations de l'espace, elles ne permettent guère d'aller au-delà et sont donc à mobiliser avec parcimonie dans la démonstration.

Sur un plan plus formel, on rappellera que la concision est valorisée et que l'accumulation de noms d'auteurs et d'exemples n'est pas gage de qualité. Il est d'ailleurs inutile de citer les intitulés d'ouvrage ou d'article. Les candidats et candidates sont aussi incités à veiller à la clarté du propos. En effet, on observe une tendance dans un certain nombre de copies au propos amphigourique, qui mobilise des concepts et notions géographiques – ou sociologiques – de façon confuse ou bien de pompeuses expressions journalistiques. Ajoutons que la syntaxe et la grammaire laissent souvent à désirer, de même que l'orthographe, y compris sur les mots du programme (« pétrole », « renouvelable », « hydrolique »...). Par ailleurs, s'il n'est pas attendu des candidats et candidates la précision encyclopédique d'un atlas, certaines erreurs de localisation sont difficilement pardonnables : le Brésil n'est pas bordé par le Pacifique, le Niger n'est pas une région du Nigéria, etc. Enfin, pour permettre une lecture plus aisée de leur composition, les candidats et candidates sont invités à sauter des lignes sur l'ensemble de la copie et à permettre ainsi d'identifier subtilement les différentes étapes du plan.

En dernier lieu, le jury souhaite revenir sur l'exercice **du croquis et de la production graphique**. Certaines productions graphiques étaient de bonne qualité et tout à fait pertinentes, ce qui a permis de remonter la note de quelques copies moyennes. Toutefois, dans l'ensemble, l'exercice a été assez peu concluant. Outre le soin apporté à leur réalisation et leur lisibilité – le « format timbre-poste » est à éviter – les croquis sont souvent assez peu ou mal utilisés dans la démonstration. Rappelons ainsi que le croquis ne se substitue pas à l'exemple et qu'il faut donc y faire référence dans le propos. Il faut aussi travailler le lien avec le sujet tant dans le titre que dans la légende : trop de croquis appris par cœur sont reproduits sans être ajustés au sujet. Enfin, comme le jury corrige des copies scannées, il recommande aux candidats et candidates, dans la mesure du possible, de ne pas mettre le croquis en annexe mais à l'endroit où il est mobilisé afin d'épargner de fastidieux allers-retours dans le document numérique.

Ces considérations conduisent le jury à faire évoluer sa politique générale concernant la production graphique. La réalisation d'une ou plusieurs productions graphiques sera dorénavant vivement recommandée, en raison de son efficacité dans la spatialisation des phénomènes, mais **elle ne sera plus obligatoire**. Le jury sera sensible à toute production graphique et il en tiendra compte pour valoriser la copie. L'absence de production graphique ne sera toutefois pas sanctionnée. Un fond de carte sera toujours fourni aux candidats et candidates qui auront, comme auparavant, toute liberté de s'en servir ou non, en fonction de sa pertinence quant au traitement du sujet. Le jury espère ainsi dédramatiser l'exercice du croquis et encourager les

candidats et candidates à consacrer plus de temps à la réflexion sur le sujet, à l'élaboration de la problématique et à la structuration de l'argumentaire.